

Von: ccss@secu.lu
Betreff: [REDACTED]
Datum: 09.06.2023, 10:35:48
An: [REDACTED]

Warning: Replies to this message will go to ccss@secu.lu. If this email address seems incorrect, please contact your organization's helpdesk.

Bonjour,

En réponse à votre courriel nous vous informons que les travailleurs intellectuels indépendants dont les **professions ne sont non soumises à autorisation** (e.a. artistes, professeurs de langues, courtier en assurances, entraîneurs sportifs, membres d'un conseil d'administration touchant des tantièmes, ...) **sont aussi à affilier comme indépendants**, les gérants de sociétés commerciales, artisanales, agricoles ou à caractère intellectuel qui sont détenteurs de l'autorisation d'établissement **s'ils détiennent plus de 25 % des parts sociales** dans le cas d'une société en nom collectif (S.e.n.c.), d'une société en commandite simple (S.e.c.s.) ou d'une société à responsabilité limitée (S.à r.l.) ou sont membres du conseil d'administration et délégués à la gestion journalière dans le cas d'une société anonyme (S.A.), d'une société en commandite par actions (S.e.c.a.) ou d'une société coopérative.

Par conséquent, vous remplissez toutes les conditions pour avoir le statut du travailleurs indépendants et vous êtes donc à affilier obligatoirement sous le régime des travailleurs indépendants.

Cordialement,

Centre commun de la sécurité sociale
Département administratif
Service des non-salariés et assurés volontaires

4, rue Mercier L-2144 Luxembourg
Tél.: (+352) 40141-1
E-mail: ccss@secu.lu
www.ccss.lu

INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

Les informations contenues dans ce message électronique peuvent être de nature confidentielle et soumises au secret professionnel. Elles sont destinées à l'usage exclusif du réel destinataire. Au regard du règlement général pour la